



## PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 septembre 2025

#### **DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) : DÉCOUVERTE D'UN FOYER DANS LE RHÔNE**

Un foyer de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) a été déclaré le jeudi 18 septembre 2025 dans le Rhône, sur la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Un arrêté préfectoral de déclaration d'infection a été signé. Il permet la prise de mesures de limitation de mouvements et ainsi contenir et limiter la propagation de la maladie. Cet arrêté prévoit également l'abattage de l'unité de bovins dans laquelle la présence de la DNC a été confirmée en application du plan ORSEC épizooties majeures.

Un second arrêté préfectoral instaure de zones réglementées autour des foyers afin d'éviter que cette maladie ne s'installe et ne se dissémine. Il prévoit également la visite des vétérinaires libéraux dans les élevages les plus proches de celui contaminé.

#### **Soutien et accompagnement de l'État**

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône tient à exprimer son soutien auprès de la profession agricole dans la gestion de cette crise, qui impacte fortement les filières de production laitière et le travail mené par les éleveurs.

La Préfète Fabienne BUCCIO rencontrera en début de semaine prochaine les représentants des professions agricoles et vétérinaires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Dès ce vendredi 19 septembre après-midi, l'ensemble des acteurs de la gestion de cette épizootie sera ainsi réuni à la préfecture pour coordonner leur mobilisation et d'assurer en lien étroit avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'accompagnement de la profession agricole pendant cette période difficile.

Un appui et une écoute sont ainsi mis en place auprès de l'éleveur concerné par le foyer de dermatose nodulaire, en lien avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, le Groupement de défense sanitaire et la cellule Réagir.

Les autres éleveurs peuvent aussi contacter la cellule ainsi que le service santé animal de la DDPP (direction départementale de la protection des populations) du Rhône.

## Point de situation concernant la DNC en France

La DNC a été détectée en France, pour la première fois, le 29 juin 2025 en Savoie. Cette maladie virale fortement préjudiciable à la santé des bovins (allant potentiellement jusqu'au décès) conduit à des pertes de production importantes du cheptel infecté. La DNC n'est pas transmissible à l'Homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par la consommation de produits issus de bovins contaminés, ni par piqûres d'insectes vecteurs.

A ce jour, 78 foyers avaient été détectés en France, répartis dans trois départements : Savoie (32 foyers répartis sur les communes d'Entrelacs, Hauteluce et Chindrieux), Haute-Savoie (44 foyers répartis sur les communes de Rumilly, Massingy, Marigny-Saint-Marcel, Faverges-Seythenex, Saint-Ferréol, Les Combes-Seythenex, Boussy, Val-de-Chaise, Moye et Giez) et Ain (2 foyers répartis à Culoz et Injoux-Génissiat). Ces foyers concernent 46 élevages.

Retrouvez plus d'informations sur [le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)

### **Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes**

Fabien DESPINASSE

Tél : 07.86.85.61.42

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr